

## **MODALITÉS DE SELECTION** **« SENIORS » 2025/2026**

Natation Artistique

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

#### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les critères de sélection sont validés par le Comité Directeur.

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative des athlètes sélectionnés en équipes nationales sur proposition de la directrice des équipes de France.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

A ce titre, le Directeur Technique National, en lien avec la directrice des équipes de France, se réserve le droit, dans l'intérêt de l'Équipe de France, d'ajouter à tout moment de la saison un athlète qu'il ait ou non rempli les critères, après examen de son projet, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement ou en cas de blessure.

Les athlètes s'engagent à avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie), à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par la directrice des équipes de France. La participation à l'ensemble des étapes de préparation et de sélection proposées est obligatoire.

En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive d'un ou plusieurs athlètes durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, la direction technique nationale prendra les dispositions nécessaires pour mettre en place un processus de sélection en fonction des épreuves permettant la participation de l'équipe de France aux échéances envisagées.

Les performances de la saison 2024/2025 pourront être prises en compte pour les sélections de la saison 2025/2026.

## CALENDRIER INTERNATIONAL

Le calendrier présenté ci-dessous (compétitions et stages) n'est que prévisionnel, il pourra évoluer en fonction des événements internationaux.

### Compétitions de références :

- |                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| • ASWS Paris            | du 27 au 29 Mars 2026 à Paris        |
| • ASWS Espagne          | Avril 2026 Pontevedra Espagne        |
| • SUPER FINALE          | Juin 2026 Markham Canada             |
| • Championnats d'Europe | du 31 Juillet au 5 Aout 2026 à Paris |

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES STAGES

- |                        |   |
|------------------------|---|
| • Octobre 2025         | Stage chorégraphique (INSEP)                                      |
| • Décembre 2025        | Stage de préparation (INSEP)                                      |
| • Février 2026         | Stage de préparation coupe du monde (INSEP)                       |
| • Avril 2026           | Stage de préparation coupe du monde (INSEP)                       |
| • Juin 2026            | Stage de préparation super finale (INSEP)                         |
| • Juin ou Juillet 2026 | Stage de préparation Championnats d'Europe<br>(lieu à déterminer) |
| • Juillet 2026         | Stage de préparation aux Championnats<br>d'Europe (INSEP)         |

## I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

### **1.1 Nageuses(eurs) :**

La sélection est ouverte aux nageuses(eurs) du Collectif Senior du Centre National d'Entraînement de l'INSEP (exception faite pour le solo homme et/ou duo mixte).

NOM & PRENOM		CLUB
ALAVEZ Laelys	2007	GPS CORBEIL-ESSONNES AQUATIQUE
BAYANDINA Anastasia	1996	BALLET NAUTIQUE DE STRASBOURG
BERTINELLI Angéline	2005	PAYS D'AIX NATATION
CLAIR Jeanne	2006	BALLET NAUTIQUE DE STRASBOURG
COLLET Esteban	2008	CLUB LEO LAGRANGE NATATION NANTES
GUILLOT Hélène	2006	CLUB LEO LAGRANGE NATATION NANTES
JANVIER Claudia	2003	PAYS D'AIX NATATION
LUNEL Romane	2004	CLUB LEO LAGRANGE NATATION NANTES
PUSTA Carla	2010	PAYS D'AIX NATATION
TAPIE Prune	2007	PAYS D'AIX NATATION
TEMESSEK Romane	2009	PAYS D'AIX NATATION
THUILLIER Lou	2007	PAYS D'AIX NATATION
VIOLON Milan	2008	AQUA SYNCHRO LYON

**Au regard de ses performances à l'international et du potentiel avéré de ce nageur, Macéo VANHEE-DEDIEU pourra rejoindre le collectif sur les épreuves collectives , solo garçon et duo mixte. Cette exception dépendra de son niveau de performance et des comptabilités de calendrier des différentes catégories.**

### **1.2 Conditions de participation aux Championnats de France :**

Les nageuses(eurs) non qualifiées au fur et à mesure des différentes étapes de sélection des Ballets d'Équipe et Acrobatique pourront être autorisées à nager avec le Centre National Relève et/ou leur club aux Championnats de France en fonction des opportunités de leur calendrier sportif.

### **1.3 Les aspects médicaux :**

Toutes les candidats(e)s à l'Equipe de France Senior sont tenu(e)s d'effectuer les bilans médicaux correspondant au Suivi Médical Règlementaire.

## **II – SÉLECTION BALLET D'EQUIPE**

### **ÉTAPES DE SÉLECTION**

**1<sup>ère</sup> étape** : Novembre/Décembre 2025 : **évaluation individuelle et collective des nageuses et sélection de 6 nageuses(eurs) titulaires maximum sur l'équipe technique.**

Contenu : Chorégraphies 2025/2026

Cette première étape se déroulera en plusieurs temps d'évaluation réalisés entre le 6 Novembre et le 06 décembre.

**2<sup>ème</sup> étape** : Janvier 2026: **évaluation individuelle et collective des nageuses et sélection de 8 nageuses(eurs) titulaires maximum et les 2 réserves sur les équipes technique et libre et retenues pour participer aux étapes de la Coupe du Monde.**

Contenu : Chorégraphies 2025/2026

**3<sup>ème</sup> étape** : Avril 2026 : **sélection du collectif des 12 nageuses(eurs) retenues pour participer à la superfinale sur l'équipe acrobatique.**

Contenu : chorégraphies 2025/2026

**4<sup>ème</sup> étape** : Juin 2026 : à la suite des étapes de la Coupe du Monde **sélection d'un collectif de 12 nageuses(eurs) (8 titulaires et 2 remplaçantes sur l'équipe technique, libre et l'équipe acrobatique) retenues pour les Championnats d'Europe.**

Contenu : chorégraphies 2025/2026

### **TABLEAU RECAPITULATIF SELECTION DU BALLET D'EQUIPE**

ETAPE	DATE	EVALUATION	NOMBRE DE NAGEUSES RETENUES
1	Décembre 2025	Chorégraphies 2025/2026 Évaluations technique, physique, artistique	6 nageuses(eurs) titulaires max pour l'équipe technique
2	Janvier 2026	Chorégraphies 2025/2026 Évaluations technique, physique, artistique	8 nageuses(eurs) titulaires max et 2 réserves pour l'équipe technique et libre
3	Avril 2026	Chorégraphies 2025/2026 Évaluations technique, physique, artistique	12 nageuses(eurs) retenu(e)s pour participer à la superfinale sur l'équipe acrobatique
4	Mai 2026	Chorégraphies 2025/2026 Évaluations technique, physique, artistique	12 nageuses(eurs) (8 titulaires et 2 remplaçantes sur l'équipe technique libre et acrobatique) retenu(e)s pour participer aux Championnats du Monde

Les nageuses(eurs), qui constituent le Collectif Senior du Centre National d'Entrainement, non sélectionnées sur les étapes 1 à 4 pourront suivre la préparation aux compétitions.

**Les nageuses(eurs) devront avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie). En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive d'une ou plusieurs nageuses(eurs) durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, un processus de sélection d'équipe serait mis en place. La direction technique nationale se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.**

### **III - SÉLECTION DUO FÉMININ**

Au regard des résultats et observations des deux dernières saisons, les nageuses pré-sélectionnées sur les épreuves de duo seront :

- Mademoiselle Laëlys ALAVEZ
- Mademoiselle Romane LUNEL
- Mademoiselle Carla PUSTA
- Mademoiselle Romane TEMESSEK

Ce collectif pourra être renforcé de nageuses du CNE.

Au regard de la saison et du format de compétitions avec des épreuves technique et libre distinctes, les nageuses sélectionnées pourront être différentes sur les 2 épreuves.

### **ÉTAPE DE SÉLECTION POUR LE DUO**

**1ère étape :** Janvier 2026 : sélection des 2 nageuses + 1 remplaçante sur l'épreuve technique et des 2 nageuses + 1 remplaçante sur l'épreuve libre pour participer aux étapes de la Coupe du Monde.

Contenu : Chorégraphies 2025/2026

**2ème étape** Juin 2026 : sélection des 2 nageuses + 1 remplaçante sur l'épreuve technique et des 2 nageuses + 1 remplaçante sur l'épreuve libre pour participer aux championnats d'Europe.

Contenu : Chorégraphies 2025/2026

ETAPE	DATE	EVALUATION	NOMBRE DE NAGEUSES RETENUES
1	Janvier 2026	Chorégraphies 2025/2026	sélection des 2 nageuses titulaires et de la nageuse remplaçante du duo technique et/ou libre
2	Juin 2026	Chorégraphies 2025/2026	sélection des 2 nageuses titulaires et de la nageuse remplaçante du duo technique et/ou libre

Selon le calendrier, ces athlètes pourraient être amenées à nager sur les championnats de France sous l'égide de leur clubs.

**Les nageuses devront avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie). En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive d'une ou des deux nageuses durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, un processus de sélection de duo serait mis en place. La direction technique nationale se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.**

#### **IV - SÉLECTION SOLO FEMININ**

La participation de la France aux épreuves solo sera étudiée en fonction de la sélection et de la préparation de l'équipe et du duo filles.

Au regard des résultats et observations des saisons passées, les nageuses suivantes pourront être sélectionnées sur les épreuves de solo:

- Mademoiselle Laëlys ALAVEZ
- Mademoiselle Carla PUSTA
- Mademoiselle Romane TEMESSEK

Selon le calendrier, ces athlètes pourraient être amenées à nager sur les championnats de France sous l'égide de leur clubs.

**La nageuse devra avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie). En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive de cette nageuse durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, un processus de sélection de solo serait mis en place. La Direction Technique Nationale se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.**

#### **V - SÉLECTION DU DUO MIXTE**

La participation de la France aux épreuves de duo mixte sera étudiée en fonction de la sélection et de la préparation de l'équipe et du duo filles.

Au regard des résultats et observations des saisons passées, les nageuses(eurs) suivants pourront être sélectionné(e)s sur les épreuves de duo mixte:

Garçons :

- Monsieur Esteban COLLET
- Monsieur Milan VIOLEN
- Monsieur Maceo VANHEE DEDIEU

Filles :

- Une ou deux nageuses du collectif senior

## VI-SÉLECTION DU SOLO MASCULIN

La participation de la France aux épreuves solo sera étudiée en fonction de la sélection et de la préparation de l'équipe.

Au regard des résultats et observations des saisons passées, les nageurs suivants pourront être sélectionnés sur les épreuves de solo:

- Monsieur Esteban COLLET
- Monsieur Milan VIOLON
- Monsieur Maceo VANHEE DEDIEU

Selon le calendrier, ces athlètes pourraient être amenées à nager sur les championnats de France sous l'égide de leur clubs.

**Le nageur devra avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie). En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive de cette nageuse durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, un processus de sélection de solo serait mis en place. La Direction Technique Nationale se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.**

## VII- EVALUATION & JURY

**Comité de sélection :** Les évaluations pourront être menées par un jury composé de :

Entraîneurs Nationaux : Mesdames Julie Fabre/ Laure Obry/ Marie Annequin/Delphine Maréchal/ Annabelle Piednoir

Juges internationaux

Contrôleurs Techniques

Un représentant du cercle de compétence sera invité à assister aux sélections.

Ce comité de sélection, évaluera l'ensemble des étapes de sélection et proposera la sélection au Directeur Technique National qui la proposera au Comité Directeur.

### **Les critères de jugement et de sélection**

- Évaluation physique et technique :
  - Précision des positions / Extension et ligne de jambe et des pointes de pieds / Hauteur / Stabilité / Souplesse (tests) / Exécution des techniques de propulsion / Endurance (Contrôle sur l'ensemble de l'épreuve) / Qualités d'exécution / Amplitude dans les figures / Synchronisation avec la musique / Respect de la synchronisation entre nageuses / Respect des formations.
- Évaluation artistique :
  - Interprétation musicale / Manière de se présenter / Créativité
- Évaluation du comportement :
  - Engagement dans l'entraînement / Respects des règles / Intégration et participation dans la vie du collectif.

\*Pour le duo et l'équipe : homogénéité entre les nageuses



**Les étapes de sélection se dérouleront à l'INSEP et à huis clos.**

**DEROGATION**

**Le Directeur Technique National, en qualité de sélectionneur des Équipes de France, est habilité à saisir, sur justification dûment motivée, le Comité Directeur de toute sélection qui ne serait pas incluse dans les dispositions et modalités énoncées ci-dessus.**